

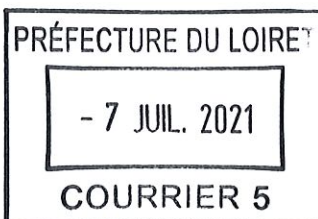
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation  
17 juin 2021

Numéro de la délibération  
21-15

Objet de la Délibération

Candidature au COT ENR 2.0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 7 juillet 2021  
Et publication ou notification  
Le 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay les Barres), Saïd BALAH (Bricy), Patricia CHEVALIER (suppléante de Muriel BATAILLE - Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Elvire TORREELE (suppléante de Isabelle BOISSIERE - Saint Sigismond), Miriane BONHOMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND, (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St Péray la Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Thierry CLAVEAU (suppléant de Julie NUNES - Villamblain), Denis PELE (St-Péray la Colombe), Mathieu NOËL (Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint Laurent des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce la Romaine), Gabiel PINSARD (suppléant de Clarisse CAZEAUDUMEC - Cléry Saint André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC, Cléry St André), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce la Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau sur Mauves), Pierre DELBART (suppléant de Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Anna LAMBOUL (Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLEE, Binas), Béatrice BOUSSICUALT-BURSIN (suppléante de Bruno VIVIER - Charsonville).

**Assistaient également :**

Les délégués suppléants de la CCBL : Stéphane TICOT (Rouvray Sainte Croix), Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly).

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire souhaitent de nouveau mobiliser les territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques en mettant en place des Contrats d'objectifs territoriaux 2.0. Pour mémoire, le COT EnR est un Contrat d'objectifs territorial pour le développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire (intercommunalité). Il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

Véritable partenariat, le Contrat de développement territorial des EnR permet :

- À l'opérateur territorial, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, etc.) ;
- D'apporter aux maîtres d'ouvrage une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux ;
- D'impliquer les partenaires techniques (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc.) dans l'émergence et l'accompagnement des projets énergies renouvelables du territoire.

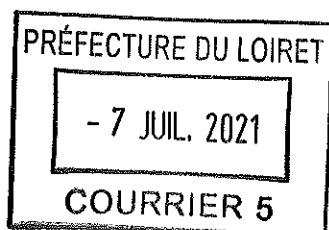
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation  
17 juin 2021

Numéro de la délibération  
21-15

Objet de la Délibération

Candidature au COT ENR 2.0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Le dispositif présente un fort intérêt pour les élus qui voient en ce dispositif un outil permettant de s'adapter aux problématiques de leur territoire (ses forces, ses faiblesses) pour mobiliser les acteurs (collectivités, entreprises, bailleurs, etc.), outil très opérationnel dans la concrétisation d'un Plan climat air énergie territorial, et engager ainsi l'indispensable transition énergétique.

Le Président rappelle que le PETR Pays Loire Beauce s'est associé au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et à la Communauté de Communes des Portes de Sologne (appelés « Territoires Ruraux de l'Orléanais ») entre 2018 à 2021 pour porter auprès de l'ADEME une candidature commune pour un Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques.

Le Président rappelle que le COT ENR doit permettre de soutenir financièrement et techniquement l'installation de système de production de chaleur à partir :

- De la biomasse (bois énergie, paille, etc.)
- De la géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées)
- De l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire, etc.)
- De chaleur fatale (chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée)

La création des réseaux de chaleur associés à ces EnR est également éligible au COT ENR.

Le Président rappelle que le COT ENR porté par les Territoires Ruraux de l'Orléanais a permis de mutualiser un poste d'animation du dispositif à hauteur de 0,5 Equivalent Temps Plein.

Le Président observe que 12 visites organisées, une vingtaine de préétude bois énergie et géothermie ont été réalisées, ainsi que de multiples actions de communication.

Le Président constate que les objectifs initiaux contractualisés avec l'ADEME ont été atteints et même dépassés, permettant le versement de la part variable.

Le Président informe que l'ADEME a défini un nouveau cadre d'intervention pour les COT ENR. Ce cadre renforce l'aide à l'animation (1€ / hbt). Cette aide à l'animation est versée en deux fois : un acompte de 50% au démarrage, le versement du solde si les objectifs ont été atteints.

Le Président informe que, parallèlement à un soutien à l'animation, l'ADEME a augmenté les objectifs de production d'EnR (50 KWh/hbt). Les territoires candidats doivent favoriser l'émergence d'au moins 10 installations (sur 3 ans) dont au moins 20% ne sont pas du bois énergie.

Le Président présente les objectifs à atteindre et les crédits mobilisables auprès de l'ADEME en fonction de la population :

Population 2021 (Pop. totale avec doubles comptes)	
PETR PLB	67 234
PETR FOLS	85 676
CCPS	15 742
<b>Total</b>	<b>168 652</b>

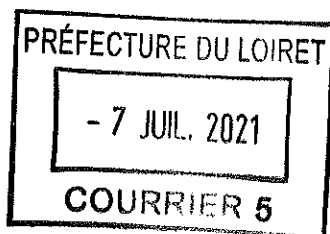
Objectif de production d'ENR	
KWh	MWh
3 361 700	3 362
4 283 800	4 284
787 100	787
<b>8 432 600</b>	<b>8 433</b>

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation  
17 juin 2021

Numéro de la délibération  
21-15

Objet de la Délibération  
Candidature au COT ENR 2.0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

En complément, le Président informe que l'ADEME souhaite poursuivre son soutien à l'association FIBOIS (ex Arbocentre) via l'aide fléchée par les territoires porteurs d'un COT ENR (environ 12 000 €/an).

Le Président note la possibilité de mobiliser l'aide ADEME pour créer, à l'échelle du Loiret, un poste de chargé de mission multi-énergie renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique). Le chargé de mission accompagnera les porteurs de projets en réalisant des préétudes gratuites, sensibilisera les élus en organisant des visites, réalisant des fiches retours d'expérience, etc.

Le Président informe que l'ensemble du coût de chargé de mission sera financé par l'ADEME via le versement de la part fixe des trois territoires engagés dans un COT ENR :

- Le COT ENR du PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais,
- Le COT ENR « Est Loiret » associant le PETR Montargois-en-Gâtinais et le Pays du Giennois,
- Le COT des « Territoires Ruraux de l'Orléanais » associant le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, le PETR Pays Loire Beauce et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Le Président souligne que tous les territoires du Loiret engagés dans un COT ENR doivent s'engager à flécher des crédits ADEME vers la création de ce poste de chargé de mission pour rendre réalisable financièrement ce recrutement. Dans l'hypothèse où un des territoires ne s'engagerait pas dans la création de ce poste de chargé de mission multi-énergie renouvelable, sa réalisation ne pourrait pas être effective.

Estimatif de la répartition de la mobilisation des crédits ADEME pour le financement du chargé de mission multi énergie renouvelable :

	Population 2021 (Pop. Totale avec doubles comptes)	%	Financement annuel du chargé de mission multi énergie renouvelable et de FIBOIS	Financement sur 3 ans du chargé de mission multi énergie renouvelable et de FIBOIS	
PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais	63 498	16%	9 033 €	27 100 €	
COT Est-Loiret	PETR Gâtinais Montargois	130 549	32%	18 467 €	55 400 €
	Pays du Giennois	43 478	11%	6 333 €	19 000 €
	Total	174 027	43%	24 800 €	74 400 €
COT TRO	PETR PLB	67 234	17%	9 567 €	28 700 €
	PETR FOLS	85 676	21%	12 167 €	36 500 €
	CCPS	15 742	4%	2 233 €	6 700 €
	Total	168 652	42%	23 967 €	71 900 €
Total COT 2.0 Loiret		406 177	100%	57 800 €	173 400

Le Président précise que le reliquat de subvention non fléché vers le poste de chargé de mission multi-énergie renouvelable sera attribué aux territoires mobilisés au sein du COT ENR.

En définitive, le Président précise que la mobilisation des crédits ADEME vers un poste de chargé de mission multi-énergie renouvelable est intégralement financé par l'ADEME (part fixe) et que ce poste vise à faire émerger les projets et atteindre les objectifs. L'atteinte de ces objectifs doit permettre de déclencher le versement de la part variable, laquelle financera une partie de l'animation territoriale selon le schéma suivant :

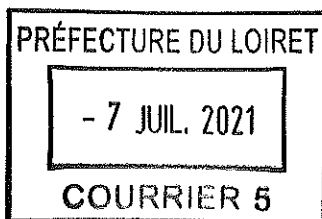
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation  
17 juin 2021

Numéro de la délibération  
21-15

Objet de la Délibération

Candidature au COT ENR 2.0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

	Reste disponible pour les territoires sur 3 ans	Disponible par an	
<b>PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais</b>	<b>36 398 €</b>	<b>12 133 €</b>	
<b>COT Est-Loiret</b>	PETR Gâtinais Montargois	75 149 €	
	Pays du Giennois	24 478 €	
	<b>Total</b>	<b>99 627 €</b>	<b>33 209 €</b>
<b>COT TRO</b>	PETR PLB	38 534 €	12 845 €
	PETR FOLS	49 176 €	16 392 €
	CCPS	9 042 €	3 014 €
	<b>Total</b>	<b>96 752 €</b>	<b>32 251 €</b>
<b>Total COT 2.0 Loiret</b>		<b>232 777 €</b>	<b>77 592 €</b>

Le Président propose que le reliquat des subventions ADEME calculé en fonction de la population du Pays Loire Beauce (soit un maximum estimé à 36 965 €) permette de financer une partie de l'animation du COT ENR au sein du PETR Pays Loire Beauce.

Le Président estime qu'il appartiendra au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et à la Communauté de Communes des Portes de Sologne de définir une animation territoriale.

Le Président note toutefois que les visites, les documents de communication et toute autre action de sensibilisation faits sur le Pays Loire Beauce seront proposés, lorsque cela est techniquement possible, à l'ensemble des communes des Territoires ruraux de l'Orléanais.

**Après avoir entendu les explications du Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'acter l'engagement des Territoires Ruraux de l'Orléanais pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques via la mise en place d'un COT ENR 2.0.
- D'approuver le dossier de candidature des Territoires Ruraux de l'Orléanais à l'appel à manifestation d'intérêt pour le COT EnR 2.0 présenté par L'ADEME et le Conseil Régional Centre-Val de Loire.
- D'approuver la désignation du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que structure porteuse du COT pour le compte des trois territoires.
- De valider le projet de convention de partenariat du COT EnR entre les Territoires Ruraux de l'Orléanais.
- De solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	40

Date de la convocation

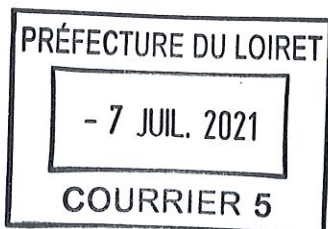
17 juin 2021

Numéro de la délibération

21-15

Objet de la Délibération

Candidature au COT ENR 2.0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

- De mobiliser les crédits de l'ADEME pour assurer une double animation partagée :
  - o une animation multi EnR et une expertise proposée par FIBOIS au niveau des COT du Loiret. Le projet de convention annexée définit les conditions de cet accompagnement multi EnR.
  - o une animation locale au niveau des Territoires Ruraux de l'Orléanais, à définir entre les 3 entités. Pour rappel, cette animation doit permettre d'accompagner les porteurs de projets, de faire émerger de nouveaux projets, d'organiser le pilotage du COT ENR et le suivi/évaluation, de mettre en synergie les acteurs et d'assurer la communication du dispositif. Le projet de convention annexée définit les conditions de partenariat des Territoires Ruraux de l'Orléanais.
- D'autoriser le président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à la mise en place d'un COT ENR 2.0 sur le territoire, dès lors que les conventions auront été validées par les autres territoires concernés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,  
Le Président du  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER